

CONSEIL MUNICIPAL DE LIGNY-LE-CHÂTEL

COMPTE – RENDU de la séance du Jeudi 24 septembre 2015 à 20 h 30

L'an deux mil quinze, le jeudi vingt-quatre septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Ligny-le-Châtel, en séance publique sous la présidence de Madame Chantal ROYER, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Annie FRUALDO, Christine MICHOT, Giselle PIATTI, Ginette QUIVIGER, Chantal ROYER et Valérie SASSI
Messieurs Daniel HUGOT, Christophe MATHIEU, Henri MONNAUX et Michel ROBLOT

Absents représentés :

Madame Corinne BOUCHU pouvoir à Madame Giselle PIATTI
Madame Corinne DE CUYPER pouvoir à Madame Chantal ROYER
Monsieur Jean-Pierre CAUSSARD pouvoir à Monsieur Daniel HUGOT
Monsieur Thierry CHENAL pouvoir à Madame Christine MICHOT
Monsieur Rudy PISCERI pouvoir à Monsieur Michel ROBLOT

Madame Annie FRUALDO accepte d'assurer le secrétariat de séance.

1. Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle que la taxe d'aménagement s'applique sur les constructions qui font l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis ou déclaration). Cette taxe perçue par la commune permet de financer la création, l'extension et le renforcement des réseaux. Le Maire explique qu'il est possible de modifier le taux applicable à certains secteurs en fonction notamment de la présence des réseaux au droit des parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ DÉCIDE de modifier le taux des secteurs suivants :

- A Lordonnois : tous les secteurs à 20 % passent à 10 % sauf les hauts de la rue des Troncs et de la rue de la Tuilerie et le fond de la parcelle AB 82
- Aux Près-du-Bois : tous les secteurs précédemment à 20 % passent à 10 %
- A la Mouillère : le seul secteur à 20 % passe à 10 %
- Au bourg : passage de 10 % à 2 % : les parcelles YK 177 et 178 (Maison de Santé et pharmacie)
AO 176 (verger rue de Chablis)
passage de 20 % à 10 % : la parcelle AO 185 partie Ub et 1AU (pré à moutons rue des Fossés),
les parcelles AO 794, 425 et 427 (haut de la rue du Château)
les parcelles YD 44 et 45 (pré rue Chappe Guère)
les parcelles AP 55 et 56 (ferme rue du Mez)

➤ RAPPELLE que ces taux seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée d'un an reconductible.

2. Demande de prolongation pour le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap)

Madame le Maire expose que la Loi oblige les communes à déposer un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'Ap) avant le 27 septembre 2015. Ce document engage la commune à réaliser des travaux de mise en accessibilité de ces bâtiments. Toutefois un diagnostic préalable est nécessaire, et celui-ci sera commandé et financé par la Communauté de Communes. Aussi, vu l'impossibilité de respecter la date imposée du 27 septembre, Madame le Maire propose d'approuver le report d'un an pour déposer l'Ad'Ap.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ ACCEPTE cette proposition

3. Désaffectation et déclassement d'un local

Madame le Maire explique que l'ancienne école maternelle située rue du Carrouge/rue des Moulins n'étant plus destinée à un service public, elle propose de constater la désaffectation des bâtiments et de déclasser ce bien du domaine public vers le domaine privé de la commune. Cela permettra d'en disposer sans contrainte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ ACCEPTE cette proposition

4. Location d'un local

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction d'une unité "Alzheimer" jouxtant la maison de retraite, le bâtiment appartenant au Diocèse doit être certainement démoli. En attendant la mise en place d'une solution pérenne, le Conseil Municipal avait accepté, lors de la dernière séance, le principe de louer l'ancienne maternelle à titre payant et temporaire au Diocèse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 11 voix pour, 2 contre et 2 abstentions

➤ AUTORISE le Maire à proposer la location de l'ancienne maternelle moyennant un loyer de 30 €

5. Modification du temps de travail d'un agent

Madame le Maire explique que depuis un an, nos deux ATSEM perçoivent des heures complémentaires suite à la mise en place de nouveaux rythmes scolaires. Ce fonctionnement étant pérennisé, il convient d'adapter la durée hebdomadaire des postes au nombre d'heures effectives travaillées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ DÉCIDE d'augmenter le temps de travail hebdomadaire du poste d'ATSEM principale de 1^{ère} classe de 33 h à 35 h à compter du 1^{er} octobre 2015

➤ DIT qu'il se prononcera sur le second poste après réception de l'avis du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion sollicité en raison de la modification de plus de 10 % du temps de travail (31 h à 35 h)

6. Délimitation du périmètre du Syndicat mixte de bassin versant de l'Armançon

Madame le Maire fait part de l'arrêté interpréfectoral du 3 septembre portant délimitation du périmètre du Syndicat mixte de bassin versant de l'Armançon accompagné des projets de statuts de la structure. Monsieur le Préfet soumet cet arrêté au vote des Conseils Municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

➤ EMET un avis favorable

Questions et informations diverses

➤ Madame le Maire informe ses collègues que dans le cadre du schéma de coopération intercommunal, le Préfet envisage de fusionner la Communauté de Communes du Pays Chablisien avec celle d'Entre Cure et Yonne (Vermentonnais). Les élus s'interrogent sur cette perpétuelle volonté de l'Etat d'élargir ces structures.

➤ Madame le Maire fait part de la proposition d'une entreprise de communication d'élaborer un support (agenda, calendrier, panneau...) avec la participation financière d'entreprises locales qu'elle démarcherait. La commission « Informations municipales » se réunira pour étudier cette proposition.

➤ La date de l'inauguration du complexe et du restaurant scolaires a été fixée au samedi 10 octobre à 10 h 30.

➤ Madame Christine MICHOT souhaite connaître la date de la mise en peinture d'un passage piéton entre la maison de santé et le supermarché. Mme le Maire lui répond que cela sera fait à la fin du mois de septembre.

➤ Monsieur Michel ROBLOT s'inquiète du dispositif de signalisation temporaire installé à l'intersection de la rue des Fossés et de la route de Varennes. Monsieur Christophe MATHIEU s'interroge quant à lui sur l'accès du couloir de bus devant la nouvelle école. Il demande que la commission Voirie se réunisse un samedi matin pour étudier ces deux points. Madame le Maire lui répond que l'accès s'est fait en concertation avec le transporteur et accepte de convoquer rapidement la commission.

➤ Madame Christine MICHOT fait part des difficultés rencontrées par les usagers du bureau de Poste depuis la fermeture le samedi matin. Elle estime que la situation n'est pas satisfaisante et qu'une discussion doit s'ouvrir avec les responsables de La Poste pour améliorer le service. Madame le Maire acquiesce et s'engage à prendre rendez-vous avec la direction locale de La Poste.

La séance est close à 21 h 55.